

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

28^{ème} année N°6877 Mardi 6 juin 2023 www.cmf.tn ISSN 0330 - 7174 **AVIS DES SOCIETES COMMUNIQUES DE PRESSE** AUTOMOBILES RESEAU TUNISIEN ET SERVICES -ARTES-**BH BANK** 3 **BH BANK: APPEL A CANDIDATURE** LES CIMENTS DE BIZERTE -SCB- : APPEL A CANDIDATURE UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS - UNIMED **AUGMENTATION DE CAPITAL** SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-16 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE HANNIBAL LEASE HL 2023-02 22 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2023-1 28 VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 33 <u>ANNEXE I</u> LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023) ANNEXE II SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2023 CAP OBLIG SICAV

- SICAV SECURITY

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services -ARTES-

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la société Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES SA, réuni le Mardi 23 MAI 2023 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui font ressortir un résultat net de 22.858 MDT en 2022 contre 40.022 MDT en 2021, soit une diminution de 42.88%.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,480 Dinar par action
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire la date exacte, lieu et l'ordre du jour seront communiqué ultérieurement.

2023 - AS - 0795

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

			,	,	
AVIS	DEC	SOCI	$\Gamma \Gamma'$	LE C	(*)
AVID	$\mathbf{D}\mathbf{E}\mathbf{O}$	SOCI			l

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social: 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

La BH BANK informe ses honorables actionnaires que l'appel à candidature lancé par la banque pour le choix d'un administrateur indépendant, président du Comité des Risques, est déclaré infructueux pour incompatibilité des candidatures avec les exigences des termes de références.

A cet effet, un nouvel appel à candidature sera lancé incessamment.

2023 - AS - 0796

^{*}Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social: 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Deuxième Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Conformément à la décision générale du conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, la BH BANK lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration et présider le comité des risques, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et peut être renouvelé une seule fois.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec la BH BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

1. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant au Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4 et 5. Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ciaprès:

1.1. Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
 - ✓ Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsique les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration n'ayant pas une autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, à savoir :
 - ✓ Ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, abus de confiance, extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - ✓ Ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
 - ✓ Ayant été gérant ou mandataire de sociétés condamnées en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;
 - ✓ En vertu d'une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de micro- finances, ayant été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités susvisées ;
 - ✓ Ayant fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
 - ✓ Étant établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

1.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à BH BANK et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après:

- Doit respecter les conditions d'indépendance telles que précisées par l'article 20 de la circulaire BCT n° 2021-05, à savoir :
 - ✓ Ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BH BANK;
 - ✓ N'ayant pas occupé la fonction de dirigeant ou n'ayant pas été un membre dans l'organe d'administration de la BH BANK au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BH BANK;
 - ✓ N'étant pas membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec la BH BANK au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans la BH BANK ;
 - ✓ N'ayant pas fait partie des salariés de la BH BANK au moins au cours des 3 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BH BANK;
 - ✓ N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de la BH BANK:
 - ✓ N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui- même ou par personne interposée avec la BH BANK ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la BH BANK et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48;
 - ✓ N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.
- Ne doit pas être salarié d'une autre banque.
- Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre banque.
- Ne doit pas être interdit par aucune disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

- Doit satisfaire les conditions citées à l'article 5 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires :
 - ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, président du conseil de surveillance, directeur général ou salarié de la BH BANK,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, président du conseil de surveillance, directeur général ou salarié d'une société appartenant au groupe BH BANK.
 - ✓ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, président du conseil de surveillance ou directeur général d'une société dans laquelle la BH BANK est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou directeur général unique de la BH BANK (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
 - ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général ou directeur général, adjoint ou salarié de la BH BANK,
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié d'une société appartenant au groupe BH BANK.
 - ✓ Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la BH BANK.
 - ✓ Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la BH BANK ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la BH BANK.
 - ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
 - ✓ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la BH BANK ou d'une société concurrente.
 - ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
 - ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

1.3. Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit disposer d'une solide qualification académique et professionnelle et d'une bonne expertise dans le domaine des risques au sens des dispositions réglementaires et prudentielles telles qu'édictées par la Banque centrale de Tunisie, lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre de Conseil d'Administration et président du comité des risques de la BH BANK.

Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la Banque et une capacité d'analyse développée.

Il doit avoir au moins une maitrise (ou un diplôme équivalent) et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des risques et /ou dans le secteur bancaire.

2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- 1. Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BH BANK présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- 2. Un curriculum vitae du candidat selon le modèle objet de l'annexe 1;
- 3. Une copie recto-verso d'une pièce d'identité;
- 4. La fiche signalétique dûment remplie et signée (Dont modèle en annexe 2 des présents Termes de Référence);
- 5. Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (Dont modèle en Annexe 3 des présents Termes de Référence) ;
- 6. Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat ;
- 7. Les documents officiels justifiant, éventuellement, l'exercice de fonction de directeur général/Président de directoire et/ou de membre de conseil(s) d'administration/Conseil de surveillance de banques ;
- 8. Un bulletin n° 3 ou Le reçu d'une demande d'un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois :
- 9. Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société;
- 10. Une attestation de la situation fiscale.

Les candidats s'engagent à communiquer à la BH BANK tout document ou information complémentaire qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre Central de la banque, ou courrier postal au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande.

Il ne sera tenu compte dans le dépouillement d'aucun document parvenant au-delà de ce délai.

Tout dossier de candidature ne comportant pas les pièces 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 suscitées sera éliminée à l'expiration du délai supplémentaire qui sera éventuellement accordé par la commission d'ouverture des plis.

Tout dossier de candidature ne comportant les documents suivants sera automatiquement éliminé :

- Un curriculum vitae du candidat selon le modèle objet de l'annexe 1;
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité ;
- Un bulletin n° 3 ou le reçu d'une demande d'un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois

La candidature ne sera pas retenue d'office, au cas où le candidat :

- A des impayés non régularisés avec la BH BANK ou avec l'une des sociétés du groupe BH BANK;
- A un contentieux avec la BH BANK ou avec l'une des sociétés du groupe BH BANK;
- Est classé auprès du secteur ;
- Est interdit de chéquier.

Les TDR et les annexes 1, 2, 3 et 4 prévus pour cet appel à candidature sont à télécharger à partir du site de la BH BANK :

www.bhbank.tn

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à LA BH BANK, par écrit à l'adresse électronique suivante :

mohsen.kefi@bhbank.tn

3. Modalités de dépôt

Le dossier de candidature doit parvenir à la BH BANK par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

Siège Social BH BANK Bureau d'Ordre Central 18, Avenue Mohamed V 1023 Tunis

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BH BANK, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir - Candidature au poste d'administrateur indépendant »

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : le 19 Juin 2023, à 16H00

Tout dossier parvenu après la date limite de réception des candidatures, ne sera pas accepté.

4. Choix des candidats

Le candidat sera choisi après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures (Le cachet du bureau d'ordre de la BH BANK ou de la Poste faisant foi) et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents "Termes de Référence", en application de la méthodologie d'évaluation fournie en annexe 4. (Téléchargeable sur le site www.bhbank.tn

Le conseil, après avis du comité de nomination et de rémunération, peut déclarer les résultats de l'appel à candidature infructueux.

La BH BANK se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature sans que le ou les candidats même retenus ne puissent réclamer aucune indemnisation.

Le candidat retenu sera notifié après accomplissement des formalités requises telles qu'exigées par la règlementation en vigueur.

Il demeure entendu que la décision de nomination du candidat retenu sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au con	ntenu des informations diffusées
dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.	

2023 - AS - 0797

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Ciments de Bizerte -SCB-

Siege social : Sise Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2023, 2024 et 2025

Cet appel à candidature annule et remplace, celui publié au BO N°6876 du Lundi 5 Juin 2023.

1- **Objet:**

En application des exigences légales relatives au décret gouvernemental n° 303-2022 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation et la décision générale du Conseil du Marché Financier no 23 du 10 mars 2020 , les Ciments de Bizerte lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration durant les mandats 2023-2024-2025.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, les Ciments de Bizerte informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée élective qui sera convoquée par les Ciments de Bizerte dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le siteweb de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

2- <u>Les critères d'éligibilité</u>:

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-àvis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires:

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.

- Les agents publics exerçant dans les instances de contrôle et les structures d'inspection ministérielles, administratives et techniques, et les instances de régulation.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

Le candidat éligible a ce poste doit remplir les conditions prévus par les articles n 13-15-16-17 et 18 du la décision générale n° 23 du Conseil du Marché Financier (CMF)

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital des Ciments de Bizerte ne dépassant pas 0,5% soit 220236 actions
- Doit être titulaire d'au moins d'un diplôme universitaire (maîtrise ou diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec les Ciments de Bizerte et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel;
- Ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint, Président Directeur Général ou salarié des Ciments de Bizerte;
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle les Ciments de Bizerte détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié des Ciments de Bizerte désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance;
- Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité;
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec les Ciments de Bizerte ou d'une société concurrente;
- Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client des Ciments de Bizerte;
- Ne doit pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier;
- Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration des Ciments de Bizerte présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée légalisée par le candidat selon le modèle prévu en annexe 1,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies des diplômes et attestations justifiant les compétences, qualifications et expériences énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier de candidature,
- Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation du candidat dans le capital des Ciments de Bizerte délivrée par un intermédiaire en bourse après la date de publication du présent avis,
- Une quittance justifiant la régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale au titre de l'exercice 2021.

Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement éliminé par les Ciments de Bizerte.

4- Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration des Ciments de Bizerte et portant la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR, SELECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le dossier de candidature doit parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception, ou par rapide poste, ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante :

Les Ciments de Bizerte – Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

Et ce au plus tard le 07/07/2023 à 14h date limite de réception des candidatures. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai ou ne respecte pas le mode d'envoi ne sera pas pris en compte par les Ciments de Bizerte.

5- Le processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, les Ciments de Bizerte transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, les Ciments de Bizerte convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée élective.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social des Ciments de Bizerte situé Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte.

Cette liste portera les informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou qu'ils ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée élective et déposée au siège des Ciments de Bizerte à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée élective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein des Ciments de Bizerte.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Chaque mandataire ne peut représenter plus de trois actionnaires minoritaires au maximum.

* Le CMF n'entend donner aucune op	pinion ni émettre un quelconque avis qu	uant au contenu	des informations	diffusées
dans cette rubrique par la société qui	i en assume l'entière responsabilité.			

Annexe 1 Fiche de candidature

Pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration des Ciments de Bizerte au titre des exercices 2023-2024-2025

Nom et Prénom :
Numéro CIN :
Adresse :
Téléphone : Fixe GSM :
E-mail :
Profession/Activité :
Formation Académique:
Autres qualifications du candidat :
Expérience professionnelle :
Mandat(s) occupé(s) dans d'autres Conseil(s) d'Administration
Signature légalisée
CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées s cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

^{*} *Le* dans

Annexe 2

Déclaration sur l'honneur

titulaire numéro		la .t	Carte	d'Identité	National
Candidat à l'élect Conseil d'admini Ne pas êtr commerci Répondre Financier Que les in D'exercer De respec	ion au poste d'adn stration des Cimen re en contradiction ales ainsi que les in aux critères d'él no 23 du 10 mars à formations fournie mes fonctions ave eter le secret pro- nce du fait de l'exe	ninistrateur représents de Bizerte, décla avec les disposition interdictions mention igibilité prévus pa 2020et à l'appel à les dans mon curricu ec honorabilité, intér fessionnel et ne percice de mon mand	ntant les actionnaire re formellement sur ons de l'article 193 nnées au sein de l'ar la décision géné candidature lancé par lum vitae sont since grité et honnêteté, pas utiliser les inflat à des fins person on mandat, informé	es minoritaires au s r l'honneur : et 256 du Code d appel à candidature rale du Conseil d ar les Ciments de l ères et exactes,	es sociétés e, du Marché Bizerte, e prendrai
d'intérêt o Bizerte.	ou de violation des	conditions de l'avi	s d'appel à candida	•	Ciments de ure légalisé
		ni émettre un quelco sume l'entière respon	nque avis quant au c 1sabilité.	rontenu des informa	tions diffusée

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS - UNIMED

Siège sociale : Zone Industrielle Kalaa Kébira, 4060 Sousse

La société « Unimed », a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée
Générale Ordinaire réunie le 02 juin 2023, a décidé de distribuer des Dividendes d'un montant égal à
15.008.000,000 DT au titre de l'exercice 2022, soit un Dividende de 0,469 dinar par action.
La date de détachement est fixée pour le 31 juillet 2023.
(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 - AS - 0799

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le 17/03/2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 218 750 dinars pour le porter de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars et ce, par l'émission de 5 218 750 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes, au prix d'émission de 10 dinars chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le 27/03/2023 a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de 5 218 750 dinars par souscription en numéraire et émission de 5 218 750 actions nouvelles.

Prime d'émission : 9 dinars
Prix de souscription : 10 dinars
Catégorie des actions : ordinaire
Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 5 218 750 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible: La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 5 218 750 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes, et ce du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus*.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/07/2023 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 20/07/2023 au 21/07/2023 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du 27/07/2023 au 31/07/2023 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 14/07/2023 à 14H à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2023.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 11 481 250 actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 15/05/2023, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus*. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

^{*}Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/07/2023 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus	s d'émission	visé par l	e CMF so	ous le n°2	3-1100 en	date du	17/04/2023,	sera mis à	la
disposition du	public, san	s frais, au	siège de	la Société	Magasin	Général	(28 Rue Mu	istapha Kam	el
Atatürk 1001	Tunis), de l'A	AFC (Carré	de l'Or L	es Jardins	du Lac II	- 1053 Le	s Berges du	Lac 2) et sur	le
site internet di	ı CMF (<u>www</u>	.cmf.com.t	<u>n</u>).						

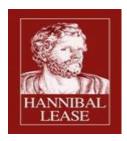
Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

HANNIBAL LEASE S.A.



Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Identifiant Unique: 0766895F Tél: 71 139 400 Fax: 71 139 460 E-mail: commercial@hannibalease.com.tn

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « HL 2023-02 » de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **26/05/2023** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » de **15 millions de dinars** susceptible d'être porté à un montant maximum de **20 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 20 000 000 Dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être porté à 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 15/06/2023 auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le 12/07/2023.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le 12/07/2023, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2023-02 ».
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit: le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
- *Nature des Titres* : Titres de créance.
- Forme des Titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- *Catégorie des Titres* : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- *Modalité et délais de délivrance des Titres*: Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

• Date de jouissance en Intérêts: Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 12/07/2023, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le 12/07/2023.

- Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- *Taux d'intérêt*: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

• Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/07/2028 pour les deux catégories.

• *Prix de remboursement* : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

• Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 12/07 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le 12/07/2024 pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

• Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de 10,75% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable):

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mai 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,491% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,091%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,60% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

• Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

✓ Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt « HL 2023-02 » sont émises sur une durée de 5 ans pour les deux catégories.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne de l'emprunt subordonné « HL 2023-02 » est de 3 ans pour les deux catégories.

✓ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

Duration= $(\Sigma t^*F_t/(1+i)^t)/\Sigma F_t/(1+i)^t$

Où: T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de 2,6389 années.

• Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

• Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

• Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ Rang de créance

En cas de liquidation de HANNIBAL LEASE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ Maintien de l'emprunt à son rang :

HANNIBAL LEASE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

• Garantie:

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

• Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « HL 2023-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

• Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

• Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

• Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

• Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

✓ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination)

✓ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2023 - AS - 0794

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 16/03/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;

Durée : 5 ans ;Taux : 10,55% ;

- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant:

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 04/04/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 15/06/2023.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 15/06/2023, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 04/07/2023, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 04/04/2023 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

- Dénomination de l'emprunt : « CIL 2023-1 »
- *Nature des titres*: Titres de créance.
- Forme des titres : Nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- *Modalités et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/06/2023, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au 15/06/2023, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 10,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le 15/06/2028.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du 15/06/2024.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/06/2024.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 10,55% l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «CIL 2023-1» sont émises sur une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,645 années.

Garantie:

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la «CIL» de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B(tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 17/03/2023 sous le n°23-1097, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du 17/03/2023 sous le n°23-002, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 - AS - 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITA				
	SICAV OBLIGATAIRES DE C	1			
1 TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,		112,640
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,		155,879
3 UNION FINANCIERESALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,		129,316
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	STB FINANCE CGI	18/09/17	136,		140,277
6 FIDELITY SICAV PLUS	MACSA	01/06/01 27/09/18	131,		134,864 136,591
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,		129,473
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,		52,069
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,		37,845
10 POSTEOBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,		128,922
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,		113,430
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109.		112,992
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISA	ITION - VL QUOTIDIENNE		<u> </u>	
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,	476 20,000	20,003
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,	137,068	137,092
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspe		Suspend
16 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,	868 134,627	134,64
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,	726 12,978	
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,	791 191,976	192,012
19 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,	626 12,871	12,873
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,	102 108,927	108,948
21 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,		112,211
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,	237 15,661	15,664
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISAT	1			
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI GIG AV MINTEG DE CAD	23/01/06	2,	065 2,105	2,107
A LOICAVINE VO	SICAV MIXTES DE CAPI TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	_	(0	472 (0.712	(0.721
24 SICAV PLUS 25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93 25/04/94	68,		69,721 149,381
26 SICAV PROSTERITI 26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109.		113,179
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,	_	120,414
	FCP MIXTES DE CAPITALISATIO	ON - VL QUOTIDIENNE			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,	659 159,389	159,450
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,	728 592,370	592,540
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,	058 152,431	152,362
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,	998 189,637	189,370
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,	474 107,085	107,477
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,	988 144,115	144,148
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,	818 169,805	169,662
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,	582 162,134	161,930
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,	797 25,413	25,470
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,		101,699
38 FCP GAT VIEMODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	· ·	012 1,064	1,064
39 FCP GAT VIECROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT FCP MIXTES DE CAPITALISATION	29/04/22] [0,	999 1,075	1,075
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390.	279 2 480,825	2 493,363
40 FCP AXIS CAPITAL PRODENT 41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149.		157,700
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,		249,572
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI UFI	23/01/06		045 3,143	3,199
44 FCP MACHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	742 2,813	2,850
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,		56,05
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	<u> </u>	377 1,404	1,400
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	· -	244 1,262	1,27,
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	· -	238 1,264	1,27
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidat	ion En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSEIT *	AFC	17/04/17	En liquidat		En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA TUNISTE VALEUDS A SSET MANAGEMENT	19/05/17	14,		15,75
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR 53 FCP ILBOURSA CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,		12,00
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	MAC SA TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	21/06/21 17/04/23	13,	909 15,304 - 5 000,000	15,50 5 000,00
VIJAGI TIMAGRA GIAMATIBANZO	SICAV ACTIONS DE CAP	<u> </u>	<u> </u>	1 3 000,000	3 000,00
55 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	l qn	95,938	96,18
CO DOOR OF THE PROPERTY OF THE	FCP ACTIONS DE CAPITALISA		1 1 70,	73,730	70,10
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.	243 1,254	1,281
		10.00.00		1,201	1,201

	OPCVM DE DIST	RIBUTION			·		
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernie Date de	er dividende	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
	SICAV OBLIGA		paiement	Montant			
57 SANADETT SICAV	AFC AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,037	109,059
58 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,695	98,710
59 AMEN TRESOR SICAV 60 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23 22/05/23	5,974	108,391	105,225	105,243
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00	30/05/23	5,520 6,786	105,715 107,550	102,862 103,827	102,880
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,133	108,15
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,220	104,23
64 SICAV TRESOR 65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT CGF	03/02/97	22/05/23 31/05/22	5,613 2,817	104,280 En liquidation	101,721 En liquidation	101,74 En liquidation
66 CAP OBLIGSICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,824	104,84
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,640	105,66
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,056	104,07
69 SICAV RENDEMENT 70 SICAV BH OBLIGATAIRE	SBT BH INVEST	02/11/92	17/03/23 15/05/23	5,218 5,617	106,115 104,732	103,494 102,035	103,51 102,05
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	104,732	102,035	102,03
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,336	102,35
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,252	100,26
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANA GEMENT UBCI BOURSE	01/08/05	22/05/23	4,405 4,655	108,359	106,404	106,42
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	FCP OBLIGATAIRES - V.	15/11/93 QUOTIDIENNE	26/04/23	4,655	104,015	102,016	102,03
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,809	111,82
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,612	103,64
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,867	107,92
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT FCP OBLIGATAIRE - VL.	13/03/23 HEBDOMADAIRE	-	-	-	102,161	102,18
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,505	106,66
	SICAV MIX	ES					<u> </u>
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,137	64,34
82 SICAV BNA 83 SICAV SECURITY	BNA CAPITAUX COFIB CAPITAL FINANCE	14/04/00 26/07/99	11/05/23 21/03/23	3,243 0,777	106,071 17,988	110,333 17,728	110,46 17,72
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	324,013	324,15
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 248,987	2 250,25
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,725	70,72
87 SICAV AVENIR 88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	STB FINANCE UBCI BOURSE	01/02/95	18/05/23 26/04/23	2,266 2,237	56,220 109,070	55,361 107,745	55,354 107,750
00 UMON FEVARCIERE HANNIBAL SICAV	FCP MIXTES - VL QU		20/04/23	2,231	109,070	107,743	107,730
89 FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,338	11,350
90 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,924	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,219	18,26
		30/06/09 01/11/11	29/05/23	0,509 0,410 0,040	16,885 14,732	18,219 15,728	18,26 15,75
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	30/06/09		0,410	16,885	18,219	18,26 15,756 En liquidation
91 ATTHARIFCP CEA 92 ATTHARIFCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMEM EPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP ALIMITEZ	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494	18,26 15,75(En liquidation 106,00 85,31-
91 ATTHARIFCP CEA 92 ATTHARIFCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMEM EPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMITIEZ 96 FCP AFEK CEA	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI TSI	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309	18,26 15,750 En liquidation 106,00 85,31
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31
91 ATTHARIFCP CEA 92 ATTHARIFCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMEM EPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMITIEZ 96 FCP AFEK CEA	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMUM EPARCNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARCNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIBEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCL FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891	15,98- 18,26 15,750 En liquidation 106,00 85,31- 90,19- 100,86-
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMUM FPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA FPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMITIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI- FCP CEA 99 FCP SMART CEA***	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891	18,26 15,75(En liquidation 106,00 85,31- 90,19-
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMUM EPARCNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARCNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIBEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCL FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891	18,26 15,75(En liquidation 106,00 85,31: 90,19: 100,86: 104,94: 157,82:
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIEZ. 96 FCC AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BHACEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VI. HE.	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384	18,26 15,75(En liquidation 106,00 85,31- 90,19. 100,86- 104,94. 157,82(
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMUM FPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMITEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BLAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CGF STB FINANCE TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 31/12/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 27/05/22	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 114,94 157,82 98,56 125,97
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA PCP SMART CEA*** 100 FCP BHCEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 31/12/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/22 26/05/22 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 114,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BLAT ÉPARCINE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HEI AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 28/03/11 31/12/10 31/12/10 15/11/05	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/22 29/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA PCP SMART CEA*** 100 FCP BHCEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 31/12/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 29/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 27/05/22 29/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARGNE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BHCEA 101 FCP BLAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC PARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HEI AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/18 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 15/01/07 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 15/11/05 00/07/09 04/10/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 29/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 27/05/22 29/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 1104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC ÉPARGNANT FCP 107 MAC ÉPARGNEACTIONS FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HORIZON 2032 FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL. HE. AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/22 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - -	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 1104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS 101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP 108 MAC CPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC AL HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HEI AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/7 18/12/17 15/01/07 18/12/17 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - - - - - - - - - - -	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,566 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808	18,26 15,75 En liquidatior 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC ÉPARGNANT FCP 107 MAC ÉPARGNEACTIONS FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HORIZON 2032 FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL. HE. AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 03/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - - - - - - - - - - -	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808	18,26 15,75 En liquidation 106,000 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTTES 112 TUNISIAN FUNDAMENTAL INTODUTTES 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL. HE. AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23 03/03/10 29/07/16	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/22 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - 27/02/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation 4 954,06
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 95 FCP AL MITIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA** 100 FCP BLAT ÉPARCINE ACTIONS 101 FCP BLAT ÉPARCINE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARCINANT FCP 108 MAC CROISSANCE FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC ALHOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES 112 TUNISLAN FUNDAMIENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP YALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUE DE TUNISLE	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HE AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT	30/06/09 01/11/11 14/06/11 18/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 28/03/11 31/12/10 31/12/10 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23 03/03/10 29/07/16 04/07/11 12/11/18	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - - 27/02/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - 27/02/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 10/04/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511 0,367	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,95 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219 10,586	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,79 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation 101,63 4 954,06
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BH CEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTTES 112 TUNISIAN FUNDAMENTAL INTODUTTES 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL. HE. AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23 03/03/10 29/07/16	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - - 27/02/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - 27/02/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 10/04/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 157,36 En liquidation 101,68 4 954,68
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP ALI MITIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCL - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BIAT ÉPARCINE ACTIONS 101 FCP BIAT ÉPARCINE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HORIZON 2032 FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES 112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 116 FCP SECURITE	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HE AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SET BNA C SA MAC SA SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA SB MAC SA SB MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CGF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 DOMADAIRE 28/03/11 31/12/10 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/12 03/03/10 29/07/16 04/07/17 12/11/8 11/02/19 27/10/08	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 - - - - - - - - - - - - -	0,410 0,040 6,034 1,821 1,038 1,3820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511 0,367 7,634	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110 10,459 172,906	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,7302 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219 10,586 170,116	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation 101,68 4 954,06 10,63 171,01 11 635,33
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BHCEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES 112 TUNISLAN FUNDAMENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 116 FCP SECURITE 117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE 119 FCP JASMINS 2033	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BI INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT HELION CAPITAL HELION CAPITAL HAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAL TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TOTAL MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT MAXULA BOURSE	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 10/07/11 31/12/10 31/12/10 15/11/05 15/	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 - 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511 0,367 7,634 337,170	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110 10,459 172,906 11 156,623	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 109,368 4 950,219 10,586 170,116 11 581,751 10 404,882 10 177,985	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation 101,68 4 954,06 10,63 171,01 11 635,33 10 468,321
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 100 FCP BHCEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNEAT FCP 108 MAC EPARGNEAT FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES 112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUEDE TUNISIE 116 FCP SECURITE 117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE 118 FCP GAT PERFORMANCE	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BI INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITALS TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT MAXULA BOURSE MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 18/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 15/11/05 15/	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 1,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511 0,367 7,634 337,170 302,359	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4779,110 10,459 172,906 11 156,623 10 073,844	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,568 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 188,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219 10,586 170,116 11 581,751 10 404,882	18,26 15,75 En liquidation 106,00 85,31 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56 125,97 152,86 203,05 186,75 179,15 25,49 155,74 10 298,03 157,36 En liquidation 101,68 4 954,06 10,63 171,01 11 635,33 10 468,321
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 95 FCP AL IMTIEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISIAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BHATE 101 FCP BHATE 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARCINANT FCP 108 MAC CROISSANCE FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC AL HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 112 TUNISIAN FUNDAMIENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 116 FCP SECURITE 117 FCP DEAT-FQUITY PERFORMANCE 119 FCP JASMINS 2033 120 MAC HORIZON 2033 FCP	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BH INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES - VL HE AMEN INVEST HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT MAXULA BOURSE MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 15/01/07 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23 03/03/10 29/07/16 04/07/1 12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/08	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 27/02/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 29/05/23 20/05/20 26/05/22 20/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 0,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,011 2,2809 115,511 0,367 7,634 337,170 302,359 -	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4 779,110 10,459 172,906 11 156,623 10 073,844 -	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,566 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219 10,586 170,116 11 581,736	18,26 15,75(En liquidation 106,00 85,31- 90,19- 100,86- 104,94: 157,82(98,56(125,97(152,86(203,05: 186,75(179,15: 25,49: 155,74: 10 298,03 157,36(En liquidation 101,68: 4 954,06(10,63: 171,01: 11 635,31: 11 6468,21' 10 196,03:
91 ATTIJARI FCP CEA 92 ATTIJARI FCP DVNAMIQUE 93 FCP OPTIMIM FPARCINE ACTIONS ** 94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 95 FCP AL IMTHEZ 96 FCP AFEK CEA 97 TUNISLAN PRUDENCE FUND 98 UBCI - FCP CEA 99 FCP SMART CEA*** 100 FCP BHCEA 101 FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS 102 FCP AMEN CEA 103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF 105 MAC CROISSANCE FCP 106 MAC EQUILIBRE FCP 107 MAC ÉPARGNANT FCP 108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP 109 MAC AL HOUDA FCP 110 MAC HOUDA FCP 111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES 112 TUNISLAN FUNDAMENTAL FUND * 113 FCP AMEN SELECTION 114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 116 FCP SECURITE 117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE 119 FCP JASMINS 2033	ATTUARI GESTION ATTUARI GESTION CCF STB FINANCE TSI TSI UGFS-NA UBCI BOURSE SMART ASSET MANAGEMENT BI INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT HELION CAPITAL HELION CAPITAL MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA MAC SA TRADERS INVESTMENT MANAGERS CCF AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITALS TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT MAXULA BOURSE MAC SA	30/06/09 01/11/11 14/06/11 08/09/08 01/07/11 01/07/11 01/07/11 02/01/12 22/09/14 06/01/17 18/12/17 15/01/07 15/11/05 15/11/05 15/11/05 20/07/09 04/10/10 16/01/23 03/03/10 29/07/16 04/07/11 12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/23 08/05/23	29/05/23 28/05/20 30/05/23 10/05/23 10/05/23 29/05/23 11/04/23 27/02/23 22/05/23 26/05/22 26/05/23 29/05/23	0,410 0,040 6,034 1,821 1,381 3,820 3,291 - 3,983 4,904 2,183 0,995 0,963 2,186 2,072 5,548 0,240 0,583 99,012 2,809 115,511 0,367 7,634 337,170 302,359	16,885 14,732 En liquidation 105,511 88,841 92,986 104,071 97,107 10,448 103,176 155,152 96,655 122,668 133,501 193,326 180,147 175,611 23,571 148,895 - 154,472 En liquidation 94,019 4779,110 10,459 172,906 11 156,623 10 073,844	18,219 15,728 En liquidation 105,799 85,494 90,309 102,719 100,606 11,566 104,891 157,384 95,559 125,369 154,345 200,390 185,488 177,419 25,071 155,732 10 279,808 157,641 En liquidation 100,368 4 950,219 10,586 170,116 11 581,736	18,26 15,75(En liquidation 186,01 90,19 100,86 104,94 157,82 98,56(125,97(152,86(203,05; 186,75(179,15 25,49; 155,74: 10 298,03 157,36(En liquidation 101,68: 4 954,06; 10,63: 171,01: 11 635,33; 10 468,21' 10 196,03;

 $[\]boldsymbol{*}$ OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email: cmf@cmf.tn Le Président du CMF M. Salah ESSAYEL

^{**} OPCVM en liquidation anticipée
*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	lmmeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	
34 Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	78 564 155
36. One Tech Holding	Chargula 2 – 2000 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi — Centre Urbain Nord — 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. OSSISTE HITTIODHICIO TUTINOS CECUTACITINO OTTO	Stage, sarota ii i 1002 iunio	10120120
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
		70 007 000
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
4 4 4 4 4 4 5 6 4	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La	74 770 555
1.Adwya SA	Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002	
35. North Africa International Bank -NAIB - 36. Palm Beach Palace Jerba	Tunis Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	71 950 800 75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
39.Safety Distribution 40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	10 031 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH » 43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
« Li Kalailia »	03, Avertue Bii Challoui -0000 Nabeui-	12 203 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	KASSERINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	77 478 680
" SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
02. Societe de i abilication de iviatenei Medicai « SOFAMIM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

		1
59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90 Cociété Tunicionno de Illadustria Laitièra IICTU II. Fur l'invidution	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana	74 004 470
89. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Center -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 91. Société Tunisienne du Sucre "STS"	23-24 7050 Menzel Bourguiba Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	72 473 222 78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette		
·	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

		T	Г	Г	
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis Résidence Ines - Boulevard de la Terre
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	<u>CAPITALIS</u> ATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
					Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE FCP MAGHREBIA SELECT	OBLIGATAIRE		UNION FINANCIERE -UFI-	1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-
49	ACTIONS FCP MAXULA CROISSANCE	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	1080 Tunis cedex Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges
50	DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE ARAB FINANCIAL	du Lac- 1053 Tunis Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les
51	FCP MOUASSASSETT (3) FCP OBLIGATAIRE CAPITAL	MIXTE	CAPITALISATION		Berges du Lac -1053 Tunis 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-
52		OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	1080 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	,	OBLIGATAIRE		BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP			ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA FINANCE ET INVESTISSEMENT IN	1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBI IGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	,	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA SMART ASSET	1053 Tunis 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MANAGEMENT	Belvédère Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

				MENA CAPITAL	Le Grand Boulevard du Lac- Les
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP- MENA CAPITAL	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP-	Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	_	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92		OBLIGATAIRE			Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
					Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
					34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102		MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106		OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107		MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
	,			SMART ASSET	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	MANAGEMENT COMPAGNIE GESTION ET	Belvédère 17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-
109	(3)	MIXTE	DISTRIBUTION	FINANCE -CGF- UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH	Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	AFRICA- UGFS NA TUNISIE VALEURS ASSET	Tunis Immeuble Integra - Centre Urbain Nord
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MANAGEMENT	- 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

		1	ı	ı	ı
				UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème
				SERVICES – NORTH	étage- Les Berges du Lac- 1053
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AFRICA- UGFS NA	Tunis
				UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème
				SERVICES – NORTH	étage- Les Berges du Lac- 1053
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	AFRICA- UGFS NA	Tunis
	UNION FINANCIERE ALYSSA				74, Avenue Habib Bourguiba-1000
117		OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	Tunis
	-				
	UNION FINANCIERE HANNIBAL	l			74, Avenue Habib Bourguiba-1000
118	SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	Tunis
	UNION FINANCIERE SALAMMBO				74, Avenue Habib Bourguiba-1000
119		OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	Tunis

- (1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

FCC		Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	1 FCC BIAT CREDIMMO 1 TUNISIE TITRISATION		Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	2 FCC BIAT CREDIMMO 2 TUNISIE TITRISATION		Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

	LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE						
		Adresse					
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène				
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax				
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis				
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis				
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis				
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis				

		T	T
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

	T	T	T
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 32 361 239 DT et un résultat de la période de 416 991 DT.

Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction:

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

I. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2023, 13,18 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 6,82% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 30.109.506 DT au 31 Mars 2023, et représente une quote-part de 93,04% de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 13,04% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par Arab Tunisian Bank sous forme d'obligations et certificats de dépôt s'élève, au 31 Mars 2023, à 4.013.732 DT, représentant ainsi une quote-part de 12,41% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 2,41 % au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE Emna RACHIKOU

BILAN ARRETE AU 31/03/2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
	ACTIE				
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	21 141 854	17 076 488	21 192 363
AC1a	Actions et valeurs assimilées		1 403 101	1 166 979	1 158 432
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		19 738 753	15 909 509	20 033 931
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		11 246 523	11 246 523	8 102 557
	Placements monétaires	4.3	8 955 764		
AC2b	Disponibilités		2 263 621	259 773	120 315
AC3 -	Créances d'exploitation		0	0	0
AC4 -	Autres actifs		0	0	0
	Total Actif		32 361 239	28 323 011	29 294 920
	PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4.5	20 716	21 412	22 433
PA2	Autres créditeurs divers	4.6	8 211	5 978	6 070
	Total Passif		28 927	27 390	28 503
	ACTIF NET				
CP1	Capital	4.7	31 874 367	26 537 620	27 693 268
CP2 -	Sommes distribuables		457 945	1 758 001	1 573 149
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		187	1 398 936	112
CP2b	Sommes distribuables de la période		457 758	359 065	1 573 037
	Actif Net		32 332 312	28 295 621	29 266 417

ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/03/2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	01	riode du /01/2023 au /03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2022
PR1 PR1a	Revenus du portefeuille Titres Dividendes	4.2	340 314 -	260 358 -	1 168 754 -
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		340 324	260 358	1 168 754
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	120 597	184 746	770 039
	Total Revenus des Placements		460 911	445 104	1 938 793
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(63 303)	(64 124)	(268 284)
	Revenus Nets des Placements		397 608	380 980	1 670 509
CH2	Autres charges	4.9	(8 716)	(8 550)	(35 330)
	Résultat d'Exploitation		388 892	372 430	1 635 179
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		68 866	(13 365)	(62 141)
	Sommes distribuables de la Période		457 758	359 065	1 573 038
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(68 866)	13 365	62 141
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(7 486)	(7 143)	(4 936)
	Frais de négociation de titres		-	-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		35 585	26 569	116 866
	Résultat Net de la Période		416 991	391 856	1 747 109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/03/2022 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	Période du 01/01/2023 du 31/03/2023	Période du 01/01/2022 du 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN1	Variation de l'actif net résultant desopérations d'exploitation	<u>416 991</u>	<u>391 856</u>	<u>1 747 108</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	388 892	372 430	1 635 179
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentiellessur titres	(7 486)	(7 143)	4 936
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions detitres	35 585	26 569	116 866
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	-	-
AN2	<u>Distribution de dividendes</u>	(909 980)	-	(933 241)
AN3	Transactions sur le capital	3 558 884	(1 658 247)	(1 109 462)
AN3a	Souscriptions	18 745 519	6 397 510	32 398 475
CSS	Capital	18 381 202	6 036 963	31 247 260
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	15 570	2 073	77 454
RSD	Régularisation des sommes distribuables	348 747	358 474	1 073 761
AN3b	Rachats	(15 186 635)	(8 055 757)	(33 507 938)
CSR	Capital	(14 232 388)	(7 598 782)	(31 757 421)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(11 383)	(2 746)	(66 643)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(942 863)	(454 228)	(1 683 874)
	Variation de l'actif net	3 065 895	(1 266 391)	(295 595)
AN4	Actif net			-
AN4a	Début de période	29 266 417	29 562 012	29 562 012
AN4b	Fin de période	32 332 312	28 295 621	29 266 417
AN5	Nombre d'actions			
AN5a	Début de période	270 971	275 985	275 985
AN5b	Fin de période	311 566	260 635	270 971
	Valeur liquidative	103,774	108,564	108,006
<u> AN6 -</u>	Taux de rendement annualisé (%)	5.91%	5,49%	5,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement ducoupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- ➤ à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- ➤ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- ➤ A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2023 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à 21 141 854 DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au	% Actif
			u acquisition	31/03/2023	Net
	Obligations et valeurs assimilées	219 550	18 888 545	19 738 753	61%
	Emprunts d'Etat	161 050	15 432 295	16 178 587	50%
TN0008000630	BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295		2,96%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	500 000	519 840	1,61%
TNWRCVSYL730	EMPT NAT 22 T4 9,40%	10 000	1 000 000	1 027 608	3,18%
TNQVHB5WZ2K2	EMPT NAT 22 T2 9,35%	20 000	2 000 000	2 118 864	6,55%
TNRGVSC8DE36	EMPT NAT T3 9,35%	20 000	2 000 000	2 080 736	6,44%
TN0008000838	EMP NAT 2022	90 000	9 000 000	9 475 632	29,31%
	Francisco do oo siétée	C4 F00	2 450 250	2 500 400	44.040/
TN10002 (00 402	Emprunts de sociétés	61 500	3 456 250		
TN0003600483	ATB 2007-1	3 000 10 000	18 750 600 000		0,06%
TN0007780067	ABC 2020-1				1,98%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	600 000		1,87%
TN0007310469	HL SUB 2018/1	3 500	70 000		•
TN0007310485	HL 2018-2	1 000	20 000		0,06%
TN0007310535	HL 2022-2	10 500	630 000		2,01%
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	800 000		2,48%
TN0002101996	TL 2018-1	3 500	70 000		0,23%
TN0002102150	TLF 2021-1	2 000	160 000		0,53%
TN0002102101	TLF 2019-1	2 500	100 000	106 922	0,33%
TN0003900248	UIB 2009-1	2 500	87 500	90 386	0,28%
TNR4CLXNS261	WIFAK INTBAN	3 000	300 000	304 318	0,94%
	Titres OPCVM	70 982	1 401 202	1 403 101	4,34%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	70 982	1 401 202	1 403 101	4,34%
	Total Portefeuille Titres		20 289 747	21 141 854	65,39%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2023 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés /remboursés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2023
Emprunts de Sociétés	1 910 000	0	490 000	490 000	0	1 420 000
AMEN BANK 2020-3	800 000	0	200 000	200 000	0	600 000
	0					
HL 2017-3	70 000	0	70 000	70 000	0	0
HL 2022-1	1 000 000	0	200 000	200 000	0	800 000
HL 2018-2	40 000	0	20 000	20 000	0	20 000
Titres des						
OPCVM	1 149 048	4 650 144	4 433 575	4 397 990	35 585	1 401 202
SALAMETT CAP	1 149 048	4 650 144	4 433 575	4 397 990	35 585	1 401 202
Total	3 059 048	4 650 144	4 923 575	4 887 990	35 585	2 821 202

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 totalisent 340 314 DT et se détaillent comme suit :

	Période	Période Période	
	du 01/01/2023	du 01/01/2022	du 01/01/2022
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022
Revenus des actions	0	0	0
Revenus des Emprunts d'Etat	267 260	178 060	850 400
Revenus des Emprunts de			
Sociétés	73 054	82 298	318 354
Revenus des FCC	0	0	0
Total	340 314	260 358	1 168 754

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2023 à 7 982 242 DT contre DT au 31/12/2022. Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2023 est présenté au niveaudu tableau suivant :

CODE ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
	Placements à Terme	2 000 000	2 001 582	6,19%
	PLT 26/06/2023 9,02%	2 000 000	2 001 582	6,19%
	Certificats de Dépôt	6 943 712	6 954 183	21,51%
TNF8Q641LYE8	CD 902_01/04/2023 ATB	499 000	500 000	1,55%
TNMNQEVWXYT0	CD_902_11/04/2023 ATB	2 988 033	2 994 017	9,26%
TNM3S0D913CR2	CD_1077_26/05/23 UNIFAC	1 971 786	1 974 138	6,11%
TN4279EY9VY5	CD_1077_30/05/23 UNIFAC	985 893	986 128	3,05%
TNZH1NG54NP2	CD_902_02/04/23 ATB	499 000	499 900	1,55%
	Total	8 943 713	8 955 764	27,70%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 120 597 DT pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2023.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

	Période	Période	Période
	du 01/01/2023	du 01/01/2022	du 01/01/2022
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022
Revenus des placements à terme	41 018	64 418	216 281
Revenus des certificats de dépôts	79 579	120 328	553 758
Total	120 597	184 746	770 039

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 20 716 DT au 31 mars 2023 contre 22 433 DT au 31 décembre 2022.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur Au 31/03/2023	Valeur Au 31/03/2022	Valeur au 31/12/2022
Retenue à la Source	5 468	3 161	3 134
TCL à payer	422	418	423
Redevances CMF	2 321	2 399	2 513
Total	8 211	5 978	6 070

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 s'élève à **3 065 895** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	4 181 099
Variation de la part Revenu	-1 115 204
Variation de l'Actif Net	3 065 895

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2023 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/01/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2023
Montant	27 693 268	18 381 202	-14 232 388	31 842 081
Nombre de titres	270 971	179 855	139 260	311 566
Nombre d'actionnaires	614	235	257	592

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2023
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	31 842 081
Variation des +/- values potentielles sur titres	(7 486)
+/- values réalisées sur cession de titres	35 585
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	4 187
Capital au 31.03.2023	31 874 367
Capital au 31.03.2023	31 874 367

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

	Période	Période
	du 01/01/2023	du 01/01/2022
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022
Rémunération du Gestionnaire	63 303	64 124
Total	63 303	64 124

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2023 s'élève à 63 303 TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la

charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2023	Période du 01/01/2022	Période du 01/01/2022
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022
Redevance CMF	7 092	7 184	30 059
Autres Impôts et Taxes (TCL)	1 233	1 166	200
Impôts et Taxes	400	200	5 071
Total	8 716	8 550	35 330

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **1 002 396** DT et un résultat de la période de **9 714** DT

- Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

I. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2023, 34,83% de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,83 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 653 265 DT au 31 Mars 2023, et représente une quote-part de 65,17 % de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,83 % au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN ARRETE AU 31-03-2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	F. TND		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
	En TND				
	<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres		653 265	658 640	683 926
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	164 957	175 249	167 029
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	488 308	483 391	516 897
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	4.4	349 131	369 174	299 307
AC2a AC2b	Placements monétaires Disponibilités		222 059 127 072	221 725 147 449	222 004 77 303
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-	-
	Total Actif		1 002 396	1 027 814	983 233
	PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4.6	987	1 038	1 006
PA2	Autres créditeurs divers	4.7	271	269	267
	Total Passif		1 259	1 307	1 273
	ACTIF NET				
CP1	Capital	4.8	988 755	977 694	939 536
CP2 -	Sommes distribuables		12 382	48 813	42 424
CP2a	Sommes distribuables des		40 152	40 152	32
CP2b	exercices antérieurs Sommes distribuables de la		8 661	8 661	42 392
	période Actif Net		1 001 137	1 026 507	981 960
	Total Passif et Actif Net		1 002 396	1 027 843	983 233

ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-03-2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2022
-	Revenus du Portefeuille Titres		8 669	42 548
l	Dividendes	2 479	0	7 237
)	Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 702	8 669	35 311
	Revenus des placements 4.	5 4 207	3 484	15 070
	Total Revenus des Placements	15 388	12 152	57 618
	Charges de gestion des 4.5 placements	9 -2 918	-3 012	-12 098
	Revenus Nets des Placements	12 470	9 140	45 520
	Autres charges 4.	10 -684	-483	-1 432
	Résultat d'Exploitation	11 786	8 657	44 088
	Régularisation du résultat d'exploitation	573	4	-1 697
	Sommes distribuables de la Période	12 359	8 661	42 391
	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-573	-4	1 697
	Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	-2 072	-5 299	-18 130
	Frais de négociation de titres	0	0	-103
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0	5 684
	Résultat Net de la Période	 9 714	3 358	31 539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-03-2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

En Ti	ND	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<u>AN1 -</u>	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>9 715</u>	<u>3 358</u>	<u>31 539</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	11 786	8 657	44 088
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 072	-5 299	-18 130
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0	5 684
AN1d -	Frais de négociation de titres	0	0	-103
<u>AN2 -</u>	Distribution de dividendes	-42 995	0	-39 724
<u>AN3 -</u>	Transactions sur le capital	52 457	674	-32 330
AN3a CSS	Souscriptions Capital	113 058 110 151	94 051 89 892	718 709 695 234
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	-186	-71	-4 381
RSD	Régularisation des sommes distribuables	3 093	4 230	27 857
AN3b	Rachats	-60 601	-93 377	-751 039
CSR	Capital	-58 622	-89 247	-726 888
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	-53	70	5 772
RSD	Régularisation des sommes distribuables	-1 926	-4 200	-29 923
	Variation de l'actif net	19 177	4 032	-40 515
AN4 - AN4a AN4b AN5 - AN5a AN5b	Actif net Début de période Fin de période Nombre d'actions Début de période Fin de période Valeur liquidative	981 960 1 001 137 54 572 57 565 17,391	1 022 475 1 026 507 56 389 56 426 18,192	1 022 475 981 960 56 389 54 572 17,994
<u>AN6 -</u>	Taux de rendement annualisé (%)	3, 92%	1,32%	3,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 mars 2023 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- ➤ à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une
 base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que
 l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- ➤ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- ➤ A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2023 un montant de 164 957 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
	Actions	12 020	94 400	120 653	12,05%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	3 100	51 115	5 304	0,53%
TN0003200755	ICF	70	5 019	6 995	0,70%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 410	0,44%
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	66 810	6,67%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 000	4 800	7 702	0,77%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1400	10 820	10 010	1,00%
TN0003900107	UIB	850	9 560	19 423	1,94%
	Titres OPCVM	427	45 136	44 305	4,43%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	44 305	4,43%
	TOTAL	12 447	139 536	164 957	16,48%

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2023 un montant de 488 307 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
	Obligations et Valeurs assimilées				
	Emprunts d'Etat	4 000	325 000	339 392	33,90%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	25 000	25 992	2,60%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	52 972	5,29%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	52 018	5,20%
TN0008000895	EMP NAT TR2	2 000	200 000	208 410	20,82%
	Emprunts des sociétés	3 515	141 800	148 916	14,87%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	48 070	4,80%
TN0006610539	Attij leasing 2019/1	700	28 000	29 991	3,00%
TN0007310469	HL SUB 2018-1	200	4 000	4 248	0,42%
TN0007310485	HL 2018-2	200	4 000	4 034	0,40%
TN0007310535	HL 2020/02	500	30 000	30 966	3,09%
TN0002102069	TL SUB 2018	665	13 300	13 529	1,35%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	17 500	18 077	1,81%
	Total	7 515	466 800	488 307	48,78%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du premier trimestre 2023 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/01/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2023
Emprunts de sociétés	50 600	0	33 300	33 300	0	17 300
CIL 2017/2	5 000	0	5 000	5 000	0	0
HL 2017/3	11 000	0	11 000	11 000	0	0
HL 2018-2	8 000	0	4 000	4 000	0	4 000
TL SUB 2018	26 600	0	13 300	13 300	0	13 300

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 180 DT pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions (Dividendes)	2 479	0	7 237
Revenus des emprunts d'Etat	5 630	3 942	18 802
Revenus des emprunts des sociétés	3 072	4 727	16 510
Total	11 181	8 669	42 548

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2023 à 222 059 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
Placements à terme				
PLT 02-05-2022 7,25 % ATB	1 000	110 000	111 195	11,11%
PLT 23-05-2022 7,25 % ATB	1 000	110 000	110 864	11,07%
Total	2 000	220 000	222 059	22,18%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 207 DT pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2023 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

	Période du 01/01/2023	Période du 01/01/2022	Période du 01/01/2022	
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022	
Revenus des placements à terme	4 207	3 484	15 070	
Total	4 207	3 484	15 070	

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 987 DT au 31 mars 2023 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2022.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

	Valeur au	Valeur au	Valeur au	
Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022	
TCL à payer	17	10	11	
Retenue à la Source	172	171	171	
Redevance CMF	83	87	84	
Total	271	269	267	

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2023 au 31 mars 2023 s'élève à 19 177 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	49 210
Variation de la part Revenu	-30 033
Variation de l'Actif Net	19 177

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2023 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2023
Montant	939 536	110 151	-58 622	991 065 ^(*)
Nombre de titres	54 572	6 398	3 405	57 565
Nombre d'actionnaires	51	3	4	50

^(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2023 au 31/03/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2023
Capital sur la base part de capital de début de période	991 065
Variation des +/- values potentielles sur titres	-2 072
+/- values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	-238
Capital au 31.03.2023	988 755

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

	Période	Période	Période
	du 01/01/2023	du 01/01/2022	du 01/01/2022
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire	2 918	3 012	12 098
Total	2 918	3 012	12 098

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2023 s'élève à 2 918 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

	Période	Période	Période	
	du 01/01/2023	du 01/01/2022	du 01/01/2022	
Désignation	au 31/03/2023	au 31/03/2022	au 31/12/2022	
Redevance CMF	245	253	1 017	
TCL	38	30	155	
Autres impôts et taxes	400	200	260	
Total	684	483	1 432	